

Sommaire

1. Introduction.....	2
2. Liste des MIG MCO autorisées pour la facilité de saisie.....	2
3. Liste des sections de LGG et des comptes autorisés pour la facilité de saisie.....	2
4. Méthodologie de saisie dans l'onglet « C_ind ».....	3
5. Méthodologie de saisie dans l'onglet « cle_UO ».....	6
6. Calcul du coût complet par l'ATIH.....	6

1. Introduction

Pour le RTC 2019, l'ATIH propose **une nouvelle fonctionnalité facilitant la saisie de charges indirectes sur une liste limitée de MIG MCO.**

Cette fonctionnalité reste au choix de l'établissement et **n'a pas de caractère obligatoire.**

Si l'établissement connaît les montants en euros des fonctions de LGG consommées par les MIG, cette fonctionnalité facilitera la saisie d'ARCAH.

Cette fonctionnalité permet la **saisie en euros** de charges indirectes de **certaines sections de LGG** sur une **liste fermée de MIG MCO**. Cette facilité cible également des **comptes pour lesquels une part en euros peuvent être déversés sur les MIG MCO autorisées.**

Cette fiche pédagogique a pour objectif de donner le périmètre de ce dispositif ainsi que la méthodologie de saisie.

2. Liste des MIG MCO autorisées pour la facilité de saisie

Les MIG concernées par le dispositif sont :

- D05 PHRCN,
- D06 PHRCK,
- D07 PHRCI,
- D20 Soutien à la recherche,
- D23 Organisation, surveillance,
- D26 Coordination territoriale,
- D25 Investigation,
- F17 Filières de santé pour les maladies rares,
- H07 Registre à caractère épidémiologique,
- Q03 Les centres nationaux d'appels d'urgence spécifique,
- R05 Action de coopération internationale,
- U02 Les permanences d'accès aux soins

3. Liste des sections de LGG et des comptes autorisés pour la facilité de saisie

Les 3 sections de LGG et les comptes pour lesquelles des euros peuvent être saisis :

- SACG
 - 617 Etudes et recherches
 - 658 Charges diverses de gestion courante
 - 6288 Autres prestations diverses
- SALP
 - 625 voyages, missions, déplacements et réceptions
 - 6288 Autres prestations diverses
- DSI
 - 626 liaisons informatiques spécialisées, affranchissements, téléphonie
 - 6288 Autres prestations diverses

4. Méthodologie de saisie dans l'onglet « C_ind »

Pour permettre la saisie en euros de charges de LGG sur les MIG MCO, l'onglet C_ind a été modifié par rapport au RTC 2018 pour permettre cette saisie.

Les colonnes des MIG MCO autorisées apparaissent désormais dans C_ind.

A noter que les recettes de ces MIG ne sont pas demandées : les lignes correspondantes aux recettes sont donc grisées.

Illustration : les recettes des MIG MCO non demandées

		Type	MIG_MCO	MIG_MCO
<p>Retour vers l'identification</p> <p>Dans cet onglet, vous allez réaliser :</p> <ul style="list-style-type: none"> La saisie des charges indirectes consommées par les activités subsidiaires et budgets annexes. Les recettes liées à ces activités et au remboursement de frais des CRA ont été reportées de l'onglet CRP 		Libellé SA	testate	testate
<p>Recettes (produits non déductibles)</p> <p>Report de 2-PC et à compléter à la saisie si nécessaire</p>			020	002
701	Ventes de produits finis			
702	Ventes de produits intermédiaires			
703	Ventes de produits réduits			
704	Travaux			
705	Etudes			

Les recettes de ces MIG ne sont pas demandées : les lignes des produits sont donc grisées

Les colonnes des MIG MCO apparaissent dans l'onglet C_ind

Seules les SA de LGG autorisées sont ouvertes à la saisie :

Illustration : 1^{ère} saisie à réaliser : sur les SA de LGG autorisées pour les MIG MCO

			MIG_MCO	MIG_MCO
<p>Dans cet onglet, vous allez réaliser :</p> <ul style="list-style-type: none"> La saisie des charges indirectes consommées par les activités subsidiaires et budgets annexes. Les recettes liées à ces activités et au remboursement de frais des CRA ont été reportées de l'onglet CRP 				
LGG	931166	Garage		
LGG	931171	Brancardage		
LGG	931172	Transp. Mot. patients (hors SMUR)		
LGG	93118	Entretien -Maintenance		
LGG	93114	DSI		
LGG	93115	DIM		
LGG	93113	Accueil & Gestion des malades		
LGG	93111	Services administratifs à caractère général		
LGG	931111	SACG-Direction générale		
LGG	931112	SACG-Finances-comptabilité		
LGG	931113	SACG-Gestion économique		
LGG	931120	SALP -hors CLM,CLD, syndicats et Garderie-Crèche		
LGG	931124	SALP-Personnel en absence longue durée (CLM, CLD)		
LGG	93112122	SALP-Syndicats		
LGG	93112124	SALP-Garderie-Crèche		
LGG	9311215	SALP-ARE		

Cellule saisissable pour les SA de LGG autorisées

Cellule grisée non saisissable. Cette section de LGG n'est pas autorisée à la saisie en euros sur les MIG MCO

L'établissement **doit justifier la saisie** précédente en détaillant les montants par compte et par section de LGG autorisée. Les cellules de saisie par compte sont affichées en fin de tableau (à partir de la ligne 352 de l'onglet C_ind).

Illustration : 2^{ème} saisie à réaliser : la saisie détaillée par compte pour les MIG_MCO

Dans cet onglet, vous allez réaliser :		MIG_MCO
<ul style="list-style-type: none"> ▶ La saisie des charges indirectes consommées par les activités subsidiaires et budgets annexes. ▶ Les recettes liées à ces activités et au remboursement de frais des CRA ont été reportées de l'onglet CRP 		
SACG617	Montant du compte 617 affecté en SACG en 3-SA	
SACG658	Montant du compte 658 affecté en SACG en 3-SA	
SACG6288	Montant du compte 6288 affecté en SACG en 3-SA	
SALP625	Montant du compte 625 affecté en SALP en 3-SA	
SALP6288	Montant du compte 6288 affecté en SALP en 3-SA	
DSI626	Montant du compte 6288 affecté en DSI en 3-SA	
DSI6288	Montant du compte 6288 affecté en DSI en 3-SA	

A partir de la ligne 352 de l'onglet :

Liste des comptes pour lesquels l'établissement doit saisir les montants affectés sur la MIG

A partir de la ligne 352 de l'onglet :

Zone de saisie par compte

Le logiciel **contrôle la cohérence entre la 1^{ère} saisie** (au total par section de LGG) **et la 2^{ème} saisie** (au détail par compte). Une cellule spécifique a été créée pour ce contrôle.

Illustration : contrôle entre la 1^{ère} et la 2^{ème} saisie : contrôle KO

Dans cet onglet, vous allez réaliser :		MIG_MCO
► La saisie des charges indirectes consommées par les activités subsidiaires et budgets annexes.		Cohérence entre détail par compte et au total :
et au remboursement de frais des CRA		Attention : Les montants détaillés (voir ligne 352) doivent correspondre aux montants totaux.
liées à ces activités et au remboursement de frais des CRA des de l'onglet CRP		
Charges indirectes à identifier pour ces activités :		
LM		
LM		
LM		
LM		
LM	9367	Autre logistique médicale
LGG	9314	Blanchisserie
LGG	9313	Restauration
LGG	93130	Restauration hors biberonnerie
LGG	93134	Biberonnerie
LGG	93136	Services hôteliers
LGG	931360	Services hôteliers hors Garage
LGG	931366	Garage
LGG	931171	Brancardage
LGG	931172	Transp. Mat. patients (hors SMUR)
LGG	93138	Entretien -Maintenance
LGG	93134	DSI
LGG	93115	DM
LGG	93113	Accueil & Gestion des malades
LGG	93111	Services administratifs à caractère général
		10 000

Si l'établissement n'a réalisé que la 1^{ère} saisie le message d'alerte est affiché « Attention les montants détaillés (ligne 352) doivent correspondre aux montants totaux »

1^{ère} saisie : 10 000€ de DSI consommée par la MIG MCO

Illustration : contrôle entre la 1^{ère} et la 2^{ème} saisie : contrôle OK

Dans cet onglet, vous allez réaliser :		MIG_MCO
► La saisie des charges indirectes consommées par les activités subsidiaires et budgets annexes.		Cohérence entre détail par compte et au total :
liées à ces activités et au remboursement de frais des CRA des de l'onglet CRP		
Charges indirectes à identifier pour ces activités :		OK

Le total de la 1^{ème} saisie est égal à celui de la 2^{ème} saisie : le contrôle affiche OK

Compte 617 de SACG	SACG617	
Compte 658 de SACG	SACG658	
Compte 6288 de SACG	SACG6288	
Compte 625 de SALP	SALP625	
Compte 6288 de SALP	SALP6288	
Compte 626 de DSI	DSI626	3 000
Compte 6288 de DSI	DSI6288	7 000

2^{ème} saisie : 3 000€ du compte 626 initialement affectée en DSI dans l'onglet 3-SA et 7 000€ du compte 6288 initialement affectée en DSI dans l'onglet 3-SA, consommés par la MIG MCO

5. Méthodologie de saisie dans l'onglet « cle_UO »

L'établissement doit continuer à saisir des clés et des UO pour ces MIG MCO dans l'onglet cle_UO, même si des charges ont été saisies dans l'onglet C_ind. Cette saisie permet le calcul du coût complet des MIG MCO.

6. Calcul du coût complet par l'ATIH

Au final, dans l'onglet de restitution « CNmaj Act. Spé » de VALID-RTC, l'ATIH calculera, le total des charges de LGG sur ces MIG **en sommant** :

- **les euros saisis dans l'onglet C_ind sur les MIG**
- **et la part des charges de LGG calculés à l'aide des clés de ventilation saisies dans cle_UO.**

L'enveloppe de LGG qui sera répartie par clé sur les sections sera bien diminuée des charges de LGG en euros de C_ind. Il y a donc bien 2 données à prendre en compte pour calculer les charges de LGG sur les MIG ciblées.

⇒ Le double recueil dans C_ind et dans cle_UO est nécessaire.

Autrement dit, la part connue est saisie en euros dans C_ind et la part non connue reste répartie par clé à partir de cle_UO.

Si les établissements ne peuvent pas saisir les euros dans C_ind, tout sera réparti par clé de ventilation, comme dans le RTC 2018.